### Notre directeur passe dans les ligues majeures

Le confrère Gérard Pelletier, jusqu'ici directeur du journal Le Travail et directeur des relations extérieures de la CSN, vient de passer dans les ligues majeures du journalisme, à titre de directeur de la rédaction du journal La Presse.



Si la CSN perd en lui un de ses plus précieux conseillers, le monde du journalisme, où ça bouge présentement, gagne l'un des hommes les mieux préparés pour lui donner vie et intelligen-ce. Et la communauté c a n adienne - française n'en tirera que du profit.

Tout en déplorant son départ, la CSN ne peut que se réjouir qu'un homme cultivé, intelligent, et objectif comme M. Pelletier prenne les rênes d'un journal aussi important à un moment où il était à craindre qu'il ne tombe dans le

chaos par le départ de plusieurs de ses meilleurs journalistes. L'éducation populaire que peut accomplir un journal comme La Presse ne peut laisser la CSN indifférente, elle qui depuis tant d'années poursuit des efforts pour éduquer ses membres et leurs familles. Le travailleur canadien-français, syndiqué ou non, peut être assuré qu'il aura à son service, en Gérard Pelletier,

un journaliste compétent, clairvoyant, et indépendant. Quant au journal Le Travail, il souhaite à M. Pelle-

tier le meilleur succès possible.

LA GREVE A LA GUILBAULT TRANSPORT

### Négociations ajournées à la demande de l'employeur

M. Marcel Pepin, secrétaire général de la Confédéra-M. Marcel Pepin, secrétaire general de la Confedera-tion des Syndicats nationaux, annonce l'ajournement des négociations entre le Syndicat des travailleurs de l'indus-trie du camionnage, et Paul Guilbault, inc. Cet ajourne-ment a été demandé par le procureur de la compagnie, Me Langis-E. Galipeault. On se souvient que la semaine dernière, sous la présidence du sous-ministre du Travail, Me Donat Quimper, assisté de Me Noël Bérubé, directeur du savvice de conciliation et d'arbitrage de la province de du service de conciliation et d'arbitrage de la province de Québec, des négociations ont été entamées entre les deux parties. A cette occasion, Me Quimper avait présenté une formule pour tenter un règlement entre les parties. Il était alors convenu que les deux parties devraient donner une réponse cet après-midi, 27 juin, à 2 heures 30.

La réponse de la compagnie, donnée par Me Langis-E. Gali-peault, a été de demander l'a-journement des discussions à une date indéterminée. Le pré-texte avancé par Me Galipeault a été de soumettre une requête présentée par un certain nombre d'employés nouvellement embauchés par la compagnie qui demandent l'annulation du cer-tificat de reconnaissance syndicale détenu par le Syndicat.

Comme la compagnie a déjà présenté une telle requête et qu'elle a quand même entamé des négociations, il s'agit tout simplement d'un prétexte, d'action de sorrétaire gérésul. jouter le secrétaire général de la C.S.N. D'ailleurs, le Syndi-cat détient toujours le certificat de reconnaissance syndicale au nom des employés et lui seul, présentement, a autorité pour les représenter.

La compagnie Paul Guilbault, La compagnie Paul Guilbault, inc., depuis le début de l'organisation syndicale, a tenté, par tous les moyens, d'empêcher des employés d'exercer leur droit d'association en suspendant et congédiant les employés et en changeant les conditions de travail. Il faut se souvenir qu'à la connaissance des employés, c'est la troisième tenta-tive d'organisation qui se fait chez Paul Guilbault inc. La com-pagnie ayant réussi les deux premières fois à empêcher une organisation syndicale de représenter les employés, le conflit qui dure depuis le 16 mai dernier en est un qui porte sur le droit d'association des employés. Il ne s'agit pas surtout de savoir quel prix l'employeur versera à ses employés pour exécuter le travail, mais bien plutôt de sa-voir si les employés ont le droit de former librement une orga-

de former librement une orga-nisation syndicale.

Le secrétaire général de la C.S.N. a déclaré que le Syndi-cat avait entrepris la semaine dernière des discussions dans un esprit de collaboration pour que les opérations de la compagnie redeviennent normales redeviennent normales.

La compagnie refuse de con-tinuer les pourparlers. C'est elle qui porte la responsabilité de la continuation du conflit, Le Syndicat est toujours prêt à discuter, a poursuivi M. Marcel Pepin, mais pour en arriver à un accord il faut que les deux parties y soient intéressées. L'arrêt de travail continue et il n'est pas possible de prévoir à quel moment il prendra fin.



Vol. XXXVII - No 7

Ottawa, Ont., juillet 1981

FAUDRA-T-IL REPRENDRE LE DROIT DE GREVE?

## Une situation intenable pour les fonctionnaires

Le dernier congrès de la Centrale professionnelle des employés de corporations municipales et scolaires a mis une fois de plus en lumière le problème fondamental de la liberté de négociations pour les fonctionnaires municipaux et autres employés de services publics.

Les congressistes, réunis à Sherbrooke les 6, 7 et 8 juillet, ont discuté longuement de la situation actuelle. Actuellement, ils n'ont pas le droit de recourir à la grève, mais cela est censé être compané par les conteness arbicompensé par les sentences arbi-trales exécutoires. Encore faut-il que ces sentences soient "exécu-tées". Or certaines municipalités refusent souvent de se confor-mer aux dispositions de senten-

Les syndicats des services pu-blics ont "troqué" leur droit de grève pour la sentence arbitrale exécutoire. Mais on se demande

de plus en plus si les syndicats n'ont pas perdu au change dans les résultats pratiques.

En plusieurs circonstances, il est difficile de forcer les municipalités à respecter la sentence. Et comme les employés lésés doivent eux même intenter des pour les entre des pour les entres des entres de les entres de vent eux-même intenter des pour-suites judiciaires, cela conduit à de longs délais. Il arrive souvent que les griefs en suspens sont ré-glés à l'occasion de la négocia-tion collective suivante, mais les syndicats sont obligés alors d'ac-center un compromis

cepter un compromis.

La Centrale professionnelle des employés de corporations muni-cipales et scolaires a donc mani-festé à son congrès l'intention très ferme de mener un combat vi-goureux en ce domaine. Si le gouvernement ne peut au moins obliger les municipalités à faire appliquer les sentences abitra-les, les syndicats de la centrale songeront sérieusement à récla-mer de nouveau leur droit à la

Appel à l'unité

Les congressistes ont aussi lan-Les congressistes ont aussi lan-cé un appel pour l'unité dans une même centrale de tous les servi-teurs du public. La Centrale dési-re en particulier que tous les syndicats de cette catégorie d'em-ployés qui sont présentement af-filiés à la CSN mais qui ne sont membres d'aucune fédération soient incorporés à la centrale. La centrale a aussi indiqué

La centrale a aussi indiqué qu'elle était très satisfaite de sa structure actuelle. Elle n'est pas une fédération, mais son fonctionnement est plutôt basé sur les structures éventuelles de la

CSN. A l'approche d'un congrès spécial qui ne traitera que de la réforme des structures, la cen-trale a tenu à affirmer qu'elle était très satisfaite de son statut

Un autre aspect de l'unité syn-dicale chez les fonctionnaires est évidemment l'existence d'une fédération, autrefois affilié à la CSN, et qui a tenu à Granby un congrès, en même temps que la centrale tenait le sien à Sherbroo-

Cette fédération, créée autour de la personne de René Bélanger, semble actuellement vouloir maintenir son prestige en même temps que l'espoir de ses mem-bres en parlant d'un éventuel retour à la CSN.

A ce sujet, le directeur pro-fessionnel de la Centrale, M. J.-Robert Gauthier a tenu à décla-

rer que les syndicats de la fédéra-tion sont en tout temps bienvenus dans la centrale, qui s'occupera de leurs problèmes avec le mêma zèle qu'elle déploie pour ses syn-dicats actuels. Mais il ne faut pas laisser croire que des négocia-tions sont possibles entre la fédé-ration, la centrale et la CSN pour une éventuelle réconciliation. Les dirigeants de la fédération, et surtout M. Bélanger, sont ceus qui ont provoqué son départ de la CSN. Ils trompent leurs membres en laissent croire qu'ils nouvelles en laissent croire qu'ils nouvelles de la CSN. bres en laissant croire qu'ils pour-raient, eux, être maintenant les auteurs d'un retour à la CSN.

"Nous n'avons aucun ressenti-ment contre les syndicats qui ont librement préféré suivre M. Bélanger, mais nous prétendons que la véritable unité syndicale n'est possible que dans une centrale

(Suite à la page 2)

### Les arrestations se multiplient!

Régulièrement, des hommes sont arrêtés aux abords des propriétés de la Guilbeault Transport, à Montréal, sous les accusations les plus diverses: avoir "cerné" la propriété de la compagnie, avoir tenté d'intimider un chauffeur de camion et la chauffeur de camion et la compagnie, avoir tenté d'intimider gnie, avoir tente d'intimider un chauffeur de camion, et autres accusations du genre de celles qui reviennent dans toutes les grèves qu'une compagnie a décidé de bri-

Et malgré cela, la grève est efficace à plus de 80 pour cent. Les affaires de la Guilbeault, actuellement, ne Guilbeault, actuellement, ne suffisent pas à couvrir le coût de dépréciation de l'équipement. Cela est dû non seulement à la solidarité des grévistes, mais également à la réponse du public qui a cessé dans une grande proportion d'encourager une compagnie qui refuse que s'établisse un syndicat de bonne foi dans les rangs de ses employés. de ses employés.

Les négociations sont pour l'instant arrêtées, mais la

grève continue. Après avoir réussi à repousser deux ten-tatives d'organisation dans le passé, la Guilbeault Trans-port sent que le syndicat ac-tuel est bien implanté. Pour s'en débarasser, elle ne re-pousse aucune tactique.

Ainsi, selon une bonne vieille recette éprouvée, elle a tenté de faire reconnaître un autre syndicat parmi ses scabs et ses briseurs de grè-ve. Dans la liste de membres qui fut soumise à la CRO, au moins trente noms ne pouvaient entrer dans l'uni-té de négociation.

Quand une compagnie fait face à un vrai syndicat, elle fait tout pour exclure le plus de membres possible, à partir du troisième assistant du contremaître d'atelier jus-qu'au gérant général. Quand qu'au gerant general. Quand la compagnie peut faire pousser comme un champi-gnon un syndicat de bouti-que dans l'espoir de chasser un syndicat de bonne foi, elle inscrit tout ce monde là dans les rangs du syndi-cat. LE BUDGET FLEMING

## Un acte de foi dans le libéralisme économique

En rentrant de Genève, où il a représenté la C. S. N., à une réunion du Comité exécutif de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, M. Jean Marchand, président général de la Confédération des Syndicats nationaux, a tenu à faire la déclaration suivante:

"Je viens de prendre connaissance du budget présenté aux Communes par le ministre fédé-ral des Finances, l'hon. Donald Fleming. Ce qui frappe d'abord dans les positions prises par le ministre, au nom du gouvernement fédéral, c'est une foi abso-lue dans le libéralisme écono-mique. Comme c'est son habitu-de, le gouvernement fédéral voit le bien-être de la nation à tra-vers la prospérité des entrepre-neurs. L'expérience nous ensei-gne pourtant, d'une part que les profits de l'entreprise ne sont pas toujours distribués ou transpas toujours distribués ou trans-formés en demandes d'emplois aussi rapidement que le minis-tre semble l'espérer, et d'autre, part que la situation économi-que de notre pays exigerait des mesures plus audacieuses que celles contenues dans le budget de M. Fleming.

Nous sommes d'opinion, à la C.S.N., que le temps est venu pour le gouvernement fédéral, de s'attaquer carrément au sous emploi chronique qui affecte no-tre pays depuis plusieurs années en stimulant directement la demande de produits et l'activité industrielle et commerciale par industrielle et commerciale par une augmentation du pouvoir d'achat. Les travailleurs cana-diens espéraient apprendre par le budget Fleming, la décision du gouvernement de réduire le taux de l'impôt sur le revenu et d'augmenter les allocations sociales, plus particulièrement les allocations d'assurance-chô-mage. A ce propos, on me permage. A ce propos, on me per-mettra d'indiquer ici que je partage sur ce point, l'opinion du gouverneur de la Banque du Carada. Sans prendre parti dans l'ensemble de la controverse qui a opposé M. Coyne à M. Fle-ming, je crois que la recommandation du gouverneur de la Banque d'une hausse de 25 p. 100 des allocations d'assurance-chômage était parfaitement appropriée à la conjoncture économique actuelle en notre pays.

On objectera peut-être qu'une augmentation massive du pou-voir d'achat risque de créer une trop grande demande et de susciter ainsi une poussée inflation-

Pourquol alors M. Fleming n'a-t-il pas songé à accorder un dégrèvement temporaire, ou si l'on veut, un congé fiscal dont la durée aurait été conditionnée la durée aurait été conditionnée par la situation de l'emploi. Le même mécanisme aurait pu être appliqué dans le cas de l'accroissement des allocations sociales que j'ai suggéré, comme une autre façon pour accroître le pouvoir d'achat. Les travailleurs avaient aussi espéré que M. Fleming, en s'adressant aux Communes, allait annoncer au pays, la mise en marche d'un programme national d'investis-sements publics de nature à stimuler les travaux publics aux trois niveaux de gouvernement. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer la position de la C. S. N. sur ce point. Nous croyons que le mé-canisme qui a été mis sur pied, il y a quelques années, par le gouvernement fédéral pour stimuler les emplois d'hiver, pour-rait être perfectionné et élargi de façon à devenir un véritable instrument de planification économique. Selon notre point de vue, le gouvernement fédéral accorderait alors des subsides aux provinces et aux municipalités pour stimuler la construc-tion d'aqueducs, de routes, d'hô-pitaux, d'écoles, etc., et ce non pas en fonction des saisons de l'année, mais en fonction de l'in-dice du chômage et de l'emploi. Il est malheureusement devenu

évident que le chômage en no-tre pays, n'est plus seulement un phénomène saisonnier et qu'il affecte de façon vitale, le progrès de notre économie.

Malheureusement, le gouver-nement fédéral ne semble pas encore prêt à admettre la néces-sité de la planification économique pourtant admise dans un grand nombre de pays, y com-pris des pays dont l'économie est en majeure partie capita-

M. Fleming, certes, annonce la formation d'une commission qui doit étudier les institutions financières du pays et plus particulièrement notre système bancaire. Ce qu'il faudrait au Canada, et la C.S.N. ne cessera jamais de le réclamer, c'est la constitution d'un véritable Conseil d'orientation économique.

Disons enfin que le petit con-tribuable aura trouvé dans le budget de M. Fleming, quelques prix de consolation. Certes les prix de consolation. Certes les nouvelles dispositions qui prévoient la déductibilité de l'impôt pour l'achat d'un larynx artificiel ne pourra profiter à beaucoup de Canadiens. Par ailleurs, l'élimination du maximum pour les frais médicaux déductibles est une mesure qui s'impossait dequis longtemps s'imposait depuis longtemps. Le gouvernement annonce son

intention de rechercher les moyens d'établir au Canada, un système de fonds de pension transférable. Nous espérons que les études promises sur cette question seront faites avec toute la célérité possible, car c'est là une question de grande importance pour les travailleurs. Enfin, nous avons noté que le

gouvernement annonce son in-tention de protéger l'industrie textile canadienne contre ses concurrents étrangers. No u s croyons en effet que cette in-dustrie a besoin d'une telle produstrie à besoin d'une telle pro-tection et nous aimons croire que le sort pénible des travail-leurs qui y sont employés sera amélioré par les nouvelles me-sures qu'on nous annonce."

### Le concours du mois

Notre gagnante: MIle CECILE VANDAL, de Montréal

La gagnante de notre troisième concours du mois est Mile Cécile Vandal du Syndicat du Commerce (Dupuis Frères) de Montréal. Mile Vandal nous a aimablement signalé qu'une erreur s'était glissée dans la question no 9 de notre dernier concours: il est bien vrai que 6 pieds carrés traduits en vergée carrées donnent ½ v.c., et cependant la lettre correspondante devait être X (la 24ème lettre de l'alphabet). Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de leur avoir compliqué la vie et remercions tous ceux qui ont relevé l'erreur et qui ont répondu quand même. La proportion de réponses valables reste la même: une trentaine. la même: une trentaine.

Les mots à trouver étaient: PLANTE TEXTILE, mais nous avons compté pour valables les réponses dont les calculs étaient exacts. Rappelons donc encore une fois que chaque définition correspond à un ou des chiffres soulignés qui déterminent le choix de la lettre alphabétique. Si les deux chiffres soulignés sont 1 et 8 cela vous donne 18 ou R, si vous obtenez plus de 26 pour une définition, retravaillez la question. Pour vous facilitér les choses, cette fois nos questions portent sur le journal liter les choses, cette fois, nos questions portent sur le journal que vous avez en main. Toutes les réponses y sont. A vous de les trouver.

PROBLEME NO. T-4 Quelles sont les dates où s'est déroulé le Congrès de la Fédération de la Mé-tallurgie à Baie-Comeau. ............ 22, 2— et 24 juin 1961 — -Au Congrès de la Fédération des Services à Baie St-Paul, le président a été réélu pour un — me terme .....-En quelle année eut lieu à Montmagny, Sherbrooke, Magog et Drummondville la fameuse grève du Textile?

-En quelle année aura lieu le prochain Congrès de la Fédération du Viête. Congrès de la Fédération du Vêtement? A quel pourcentage sera réduite la subvention à la Construction Navale au Canada à dater du 1er avril 1963? .... -Quelle est la moitié du pourcentage du cette sub-vention (voir 5) pour les trois pro-chaines années? montant déductible pour les dons de charité, pour fins d'impôt?

En quelle année se produisit-il une grève à "La Presse"?

Quand eut lieu à Sherbrooke le Congrès de la Fédération du Cuir et -95grès de la Fédération du Cuir et Chaussure? ..... Le 30 juin, et 2 juillet 1961 Chaussure? Le 30 juin, — e

Quel pourcentage du prix de vente la
main-d'oeuvre représente-t-elle, si elle
équivaut au cinquième de ce prix?

A quelle date s'est terminé le Congrès de la Fédération du Commerce à - juillet 1981 Granby? Combien de Congrès de la Fédération des Services se sont déroulés jusqu'à En quelle année eut lieu la grève d'Asbestos, la plus sanglante dans l'histoire de l'industrie minière de notre pays? -9-9 REPONSE:

QUESTION: Etant la signification de la première lettre du sigle C.S.N., ce mot exprime l'idée d'une association de particuliers ou de fédérations soumis à un pouvoir central.

UN PRIX DE \$10.00 SERA TIRE AU SORT PARMI LES
REPONSES COMPLETES ET EXACTES QUI NOUS PARVIENDRONT AVANT LE 12 AOUT 1961.
Le personnel du journal "LE TRAVAIL" ainsi que les

permanents et leur famille sont exclus du présent concours.

Une situation intenable...

(Suite de la page 1)

syndicale vivante, a dit le confrère Gauthier.

Nombreuses résolutions
Le deuxième congrès de la
centrale ne s'est pas préoccupé
seulement de questions intéressant les fonctionnaires. Des résolutions importantes sur les pro-blèmes économiques et sociaux

ont été adoptées.

Ainsi le congrès a condamné énergiquement le patronage sous toutes ses formes, tant sur le plan provincial, municipal que scolaire.

Le congrès s'est aussi prononcé sur le chômage, les problèmes de l'éducation, etc.

Fonctionnaires provinciaux

La centrale a donné son appui total à la CSN dans sa lutte pour implanter le syndicalisme vérita-ble au profit des fonctionnaires provinciaux. Le congrès a récla-

mé que le gouvernement donne instruction à ses chefs de servi-ce, et à ses hauts fonctionnaires de faire cesser l'intimidation et laisser aux fonctionnaires relevant du gouvernement provincial la liberté de se syndiquer, dans le but de faire cesser le patronage, de relever le niveau de vie et le prestige de la fenction publique. Le gouvernement de-vrait donner l'exemple à toute la province dans le domaine des relations ouvrières.

### Directeur GERARD PELLETIER

LE TRAVAIL

DE LA CONFEDERATION

DES SYNDICATS

NATIONAUX

Paraît tous les mois

Bureaux: 1,001, rue St-Denis, Montréal • VIctor 4-2531

Abonnement un an. \$1.50

Publié par la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) et imprimé par "LE DROIT", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 [IMPRIMEURS ALLIES]

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Postes, Ottawa

LES TRAVAUX DE LA MANICOUAGAN

### LE SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION NEGOCIE AVEC L'HYDRO-QUEBEC

Les négociations entre la Commission hydro-électrique Québec et le Syndicat national de la construction (C. S. N.) ont débuté le mardi 4 juillet 1961, en vue d'une convention collective devant s'appliquer à quelque 1,500 employés de l'Hydro, de ses entrepreneurs, sous-entrepreneurs et agents, aux travaux de la Manicouagan.

Le Syndicat a remis et commenté devant les représentants de l'employeur son projet de convention collective. Le Syndicat a immédiatement fait savoir aux autorités de l'Hydro-électrique son intention de voir ladite convention s'appliquer non seulement à l'Hydro elle-même mais à toutes les entreprises qui collaborent à ces travaux.

Il serait peu raisonnable, en

Il serait peu raisonnable, en effet, a déclaré le Syndicat devant l'employeur, de négocier séparément des ententes avec separement des ententes avec l'Hydro et avec chacun de ses entrepreneurs ou agents parce que, à supposer que le différend soit réglé avec l'Hydro, n'importe quel conflit pourrait naître dans des négociations subséquentes avec l'un ou l'autre des

entrepreneurs, lequel conflit, s'il dégénérait par la suite, risque-rait de paralyser non seulement les travaux de l'entrepreneur en question mais, par voie de conséquence, les travaux de l'Hydro aussi bien. Il vaut mieux, d'ajouter le Syndicat, tenter un effort pour uniformiser les conditions de travail des employés ditions de travail des employés du projet dans son ensemble et régler d'un seul coup des pro-blèmes qu'il y aurait danger à

Devant l'ampleur des ques-tions soulevées par des négocia-tions de cette envergure, la Commission hydro-électrique a demandé d'ajourner les pour-parlers jusqu'au 25. La reprise des négociations est fixée pour les 25, 26 et 27 juillet courant.

#### FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société d'assurance des Caisses Populaires Desjardins. 590 CADILLAC, MONTREAL CL. 9-2839

REPRESENTANT DU CARDINAL LEGER

### Le confrère Jean-Paul Lefebyre est nommé membre de la C.E.C.M.

Le confrère Jean-Paul Lesebvre, directeur adjoint du service d'éducation de la CSN, vient d'être nommé par Son Eminence le cardinal Léger membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Cette nouvelle a réjoui tous ceux qui désiraient depuis longtemps un représentant des familles ouvrières à la CECM, tous ceux qui souhaitaient également une plus grande participation des laïques à l'oeuvre d'éducation, et enfin tous ceux qui connaissent Jean-Paul

Représentant du mouvement ouvrier, Jean-Paul Lefebvre le sera dans le sens le plus complet du mot. Car il ne sera pas, nous en sommes certains, le représen-tant d'une centrale syndicale en particulier, mais celui qui dans toutes ses décisions aura à l'es-



prit l'image de la famille ouvriè-re, qu'il connaît bien et dont il a étudié les problèmes à fond. En cette ère de la démocratisation de l'enseignement, un hom-me comme Jean-Paul Lefebvre saura saisir la portée de sa tâche et saura au besoin forcer l'évolution nécessaire.

Représentant de l'Eglise au sein de la CECM, le confrère Lefebvre se voit confier, avec bien d'autres, la mission de faire ra-yonner le laïcat catholique à une heure où celui-ci réclame une plus



large part de responsabilité, no-tamment dans des domaines où le clergé occupait jusqu'ici presque toute la place. En nommant Jean-Paul Lefebvre et deux autres laïcs pour le représenter à la CECM, le cardinal apporte une preuve éclatante que l'Eglise compte sur la collaboration de plus en plus grande des laïcs dans l'oeuvre d'éducation.

Enfin, la nominaiton de Jean-Paul Lefebvre a réjoui ceux qui le connaissent personnellement mais ces pages ne sont pas faites pour blesser la modestie des per-manents de la CSN.

#### "Une responsabilité"

Le confrère Lefebvre, à qui le Journal Le Travail demandait de commenter sa nomination, a déclaré qu'il ne considérait pas sa nouvelle tâche comme un honneur, mais comme une responsabilité.

Il a rendu hommage au Car-dinal Léger d'avoir décidé de nommer des laïcs comme repré-sentants de l'Eglise au sein de la CECM et d'avoir choisi l'un d'avoir dans les codres du servi d'eux dans les cadres du syndi-calisme ouvrier.

Parlant de sa nouvelle responsabilité, le confrère Lefebyre a dit: "Je m'empresse toutefois d'a-jouter que ma tâche sera gran-dement facilitée par le fait qu'à la C.S.N. ce n'est pas d'hier qu'on s'intéresse aux problèmes de l'é-ducation. Je puis donc compter, non seulement sur mon expérience personnelle, mais aussi sur l'expérience et les lumières des officiers et des membres de nos syndicats".

"La dernière session législative a adopté plusieurs lois dans le domaine de l'éducation qui vont certes modifier de façon notable la situation que nous avons connue jusqu'ici. Il sera désormais plus facile pour un fils d'ou-vrier de poursuivre des études jusqu'au niveau secondaire grâce aux mesures d'aide financière. Une des questions qui restent cependant en suspens, à mon avis, c'est le problème de l'orientation scolaire et professionnelle.

Dans ce domaine, je crois qu'une
Commission scolaire de l'importance de celle de la métropole devrait être en mesure de se placer à l'avant-garde. C'est là l'une des questions auxquelles je me propose de m'intéresser d'une façon toute spéciale de même qu'aux activités actuelles ou éventuelles de la Commission scolaire dans le domaine de l'éducation des adultes".

"On a l'habitude de dire, depuis quelque temps, que le pro-blème des loisirs est devenu angoissant pour une vaste propor-tion de la population, je crois pouvoir assurer les lecteurs du TRAVAIL que mon problème des loisirs est dorénavant réglé. Les quelques temps libres que pourront me laisser mes activités syndicales, je les consacrerai à représenter le moins mal possible les familles ouvrières de la métropole au sein de la Commission scolaire".

# A travail égal, salaire égal

On remarque une insistance particulière de la part des travailleuses britanniques — tout au moins des syndiquées — dans leurs réclamations pour obtenir l'égalité des salaires.

Depuis le début de cette année, on s'est plu à souligner à toute occasion la grande différence qui existe entre ceux qui ont déjà réalisé et ceux qui n'ont encore pu atteindre ce que l'Organisation internationale du travail appelle "une rémunération égale pour les travailleurs et les travailleuses effectuant un travail de même valeur". Et chaque fois, on a réexaminé le cas.

L'année a commencé, pour les employés du service civil, par la réception d'enveloppes de la reception d'enveloppes de paye qui étaient, pour la pre-mière fois, équivalentes à celles de leurs collègues masculins. El-les ont atteint ce stage suivant un plan progressif de six ans. Dans la première semaine de 1961, les employées des servi-ces gouvernementaux locaux ont, elles aussi atteint locaux but. Le elles aussi, atteint leur but: le salaire égal. Les travailleuses non-manuelles des services de santé et des industries nationalisées (charbon, gaz et électricité) ont également atteint le résul-tat tant désiré.

Quant aux institutrices, elles eurent leur tour le 1er avril, alors que les employées de bureau, celles des grades techniques ou administratifs des chemins de fer et du service londonien des transports de voyageurs arrivagent à la partif de geurs, arriveront à la parité de salaire en décembre 1961. Les porteuses féminines et les rece-veuses des chemins de fer et du métro et les conductrices d'autobus londoniens ont déjà obtenu l'égalité de salaires avec leurs confrères masculins il y a plusieurs années.

En somme, cette année, envi-ron 500,000 femmes se sont ajoutées à la liste de celles dont les payes ne sont pas différentes de celles des hommes, pour une occupation similaire. Cependant, il est à noter que les gains ainsi conquis se limitent presque exclusivement aux secteurs où trois facteurs se rencontrent — les femmes sont employées dans les services publics ou dans les industries publiques; deuxième-ment, ce sont des employées non-manuelles et troisièmement elles sont syndicalement bien organisées.

Bien que le "taux de l'emploi" comme certains préfèrent appeler la parité de salaire, ait été appliqué depuis quelque temps dans les occupations industrielles où les hommes et les femmes occupent les mêmes fonctions (par exemple dans le textions (par exemple dans le tex-tile et la lingerie), il reste que la plupart des industries pri-vées n'ont pas encore réduit la marge différentielle des salai-res masculins et féminins, ou, quand cette marge a été réduit. quand cette marge a été réduite, c'est d'une toute petite fraction. Le ministre du Travail a publié des chiffres concernant les industries manufacturières qui dé-montrent clairement que, dans montrent clairement que, dans l'ensemble, une femme gagne moins de la moitié du salaire hebdomadaire masculin. Il est vrai que les femmes bénéficient de semaines de travail plus courtes que les hommes, mais même en calculant les salaires sur une base horaire, les gains de la famme dans ces industries cont femme, dans ces industries, sont inférieurs de 40% ou davantage à ceux des hommes.

Il s'agit toutefois ici de généralités. A la fin du mois d'avril, pour la première fois depuis 1938, le ministre a publié des chiffres défaillés qui énumèrent d'aband pour l'apparent le des in d'abord pour l'ensemble des industries et ensuite pour chaque industrie séparément, le nombre de femmes et d'hommes dans chaque catégorie de salaircs. Ce-ci apportera de l'eau au moulin de ceux qui défendent vigoureu-sement le principe du salaire égal. Plus des trois quarts des femmes gagnent moins de 9 li-vres sterling par semaine, alors de l'ensemble des travailleurs masculins dans cette catégorie. Des faits semblables seront cités et recités au cours des pro-chains mois aux employeurs et aux femmes — encore en majo-rité dans bon nombre d'industries — qui ne sont affiliées à aucun syndicat.

#### Convocation de conférence

D'importants mouvements se dessinent entre temps. Le Congrès des Métiers britanniques (T.U.C.) essaye d'obtenir de ses syndicats affiliés tous les renseignements possibles sur la façon dont la campagne s'est pour guels sont suivie récemment — quels sont les progrès obtenus par les syndicats en ce qui concerne l'égali-té des salaires pour un emploi similaire — et les obstacles qu'ils rencontrent encore sur leur route. Et une conférence de femmes syndiquées ayant comme point principal à l'agenda l'égalité de salaires, a été con-voquée par le comité technique féminin du T.U.C.

Il est vrai qu'il s'agit seule-ment d'une réunion de discusment d'une réunion de discussion et qu'aucune décision sur la politique ou la tactique à employer ne sera prise, mais on y fera cependant des comparaisons avec ce que l'on a obtenu en Grande-Bretagne et ce qui s'est réalisé, ou qui est en voie de réalisation dans les autres des réalisations dans les autres de réalisation de la comparaison de la c de réalisation, dans les autres pays. Plus tôt cette année, une conférence des représentants des syndicats englobant des femmes ont pris soigneusement no-te de l'intention des pays du marché commun européen d'ad-hérer tous à une date prochaine et commune au principe de l'é-galité des salaires, et cette congante des salaires, et cett con-férence a ensuite offert son ap-pui aux syndicats luttant pour l'obtention du "taux de salaire à l'emploi" en négociation en Grande-Bretagne.

Plus tôt encore, cette année, à la conférence du syndicat des mécaniciens — le second en importance parmi les syndicats britanniques — le président du syndicat a parlé des membres féminins qui sont employés à des taux souvent inférieurs à ceux payé à des hommes qui balayent les ateliers. Il a dit qu'il pensait que le temps était proche où l'opinion publique reconnaî-trait que ces femmes avaient fait preuve de patience assez longtemps. Les femmes déléguées auxquelles il s'adressait savent clairement ce qu'elles désirent — salaire minimum au moins équivalent à celui des journaliers, avec un supplément sui-vant leur capacité et leur expérience, et un salaire égal pour les occupations où elles font un travail équivalent à celui des

### La C.S.N. doit s'implanter plus fortement à Montréal

Aucun mouvement syndical ne peut exercer une action pro-fonde à l'heure actuelle s'il n'est puissant dans la métropole. C'est pourquoi la Confédération des Syndicats nationaux a l'intention de mettre au point un programme visant à assurer son expansion dans la région de Montréal.

C'est ce qu'a annoncé le con-frère Marcel Pépin, alors qu'il prenait la parole au dernier condu Conseil central de

Le rôle primordial de la CSN est l'expansion du mouvement, a dit le confrère Pépin. Le temps est venu de nous enten-dre avec le Conseil central pour augmenter nos effectifs dans la région de Montréal.

M. Horace Laverdure, prési-M. Horace Laverdure, president sortant du Conseil, a souligné le fait que douze nouveaux syndicats, groupant 2,300 membres, ont été organisés dans la région de Montréal au cours de l'année écoulée.

l'année écoulée.

M. Laverdure a indiqué que l'effort avait surtout porté sur les employés des services: employés de bureau, fonctionnaires municipaux et employés d'hôpitaux sont venus grossir les rangs de la CSN. A ceux-là, il faut ajouter un groupe de travailleurs des chantiers maritimes et un groupe de travailleurs des transports.

Dans son rapport présidentiel, M. Laverdure a signalé comblen le travall d'organisation est dif-ficile face aux délais et aux me-

sures dilatoires comme les congédiements pour activités syndicales.

"Un trop grand nombre de tra-vailleurs, dit-il, ne connaissent pas le syndicalisme, ne réalisent pas la signification du droit d'association, ainsi que les avanta-ges et la protection que le mouvement syndical peut leur apporter

Picard élu président
Le confrère Gérard Picard, ancie nprésident de la CSN et président de la Fédération des métiers de l'imprimerie et de l'information, a été élu président du Conseil central de Montréal en remplacement du conréal, en remplacement du con-frère Horace Laverdure, qui occupait ce poste depuis quinze ans et qui fut élu président ho-

Les autres dirigeants élus au Conseil central sont: 1er vice-président, M. Paul Grenier, du Syndicat des plâtriers; 2e vice-présidente, Mile Raymonde Couillard, du Syndicat des em-ployés de bureau; 3e vice-présidente dent, M. Roméo Gentile, du Syndicat des fonctionnaires muni-cipaux de Montréal; secrétairecorrespondant, M. Gilles Guillette, du Syndicat des employés du commerce; secrétaire-statisticienne, Mile Agnès Ouellet, du Syndicat des employés d'hôpt-taux; secrétaire-archiviste, M. Philias Perron, du Syndicat des travailleurs de la chaussure, et trésorier, M. Marcel Lanouette, du Syndicat des caracteries d'hô trésorier, M. Marcel Lanouette, du Syndicat des employés d'hô-

## NOUVELLES DES RÉCENTS CONGRÈS DE NOS FÉDÉRATIONS

Le mémoire des centrales syndicales sur

l'enseignement technique et professionnel

Le 21 juin dernier, les deux centrales syndicales de la province de Québec, la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs du Québec, présentaient un mémoire au comité

Le président du comité, M. Arthur Tremblay, a dit qu'il s'agissait du mémoire le plus substan-

## Les employeurs du textile doivent prêcher par l'exemple (R. Gosselin)

"Si d'une part nous demandons à la population canadienne d'encourager l'industrie textile de chez nous, et cela pour des raisons valables, les employeurs doivent prêcher par l'exemple. Ils doivent renoncer eux aussi aux avantages momentanés de l'importation de certains produits textiles partiellement ou-

C'est ce que déclarait le con- sur lesquels il y aura du pro- pas toujours exact". frère René Gosselin, président de la Fédération du textile, dans son rapport annuel au 26ième congrès de la Fédération, tenu à St-Hyacinthe les 28, 29 et 30

Le confrère Gosselin, soulignant que la Fédération termine ses vingt-cinq ans d'existence, a déclaré que celle-ci a sûrement été à l'avant-garde durant ce premier quart de siècle. Le secteur du textile, pendant cette période, a connu une série de grèves retentissantes, dont celle de Louiseville en 1952, et celle de la Dominion Textile en 1947, pour ne nommer que ces deux

Le confrère Gosselin a aussi

"Il semble que nous soyons parvenus à un tournant en 1961. Les employeurs dans le textile semblent enfin reconnaître les syndicats et renoncer à l'idée de détruire l'organisation syndicale. Cette attitude du patronat, devrait permettre une meilleure collaboration entre les parties en

"Parmi les nombreux points produits textiles, ce qui n'est taire-adjoint

grès à accomplir, je veux particulièrement attirer votre atten tion sur les difficultés économi notoire que l'industrie du textile connait périodiquement des provailleurs souffrent de cette situation épineuse, nous n'avons pas encore trouvé de véritables soutions à ces problèmes. Il semble que nous devrions nous renexaminer ensemble ces difficultés. Des séances d'études conjointes nous aideraient sûrement à trouver des solutions appropriées aux problèmes de l'industrie textile

"Il y a des genres de problèmes où la situation exige la collaboration des employeurs et des employés. Jusqu'à date, les employeurs ont été impuissants à régler seuls, les problèmes éco-nomiques de l'industrie; ils n'ont fait qu'exiger de l'Etat une aug-mentation des tarifs douaniers, cette attitude pouvait laisser croire que de telles modifications signifiait nécessairement une augmentation du coût des

"En effet, si le marché pour la consommation est plus grand, meilleur compte, ce qui coûte cher à l'employeur, c'est d'utiliser seulement une partie de son potentiel industriel, car alors, toutes les charges fixes sont réparties sur un nombre de produits plus restreint. A mon avis, le problème de l'industrie texuniquement dans les tarifs douaproblème de contrôle de marhandises venant de l'étranger. Il semble logique d'exiger du Gouvernement Canadien qu'il xerce un contrôle efficace sur les produits textiles venant de l'étranger.'

#### Les élections

Tous les membres de l'exécutif de la Fédération ont été réélus. Ce sont MM. René Gosse lin, président; Simon Bouchard, te, 2ième vice-président; Gérard Comtois, 3ième vice-président; Léopold Côté, 3ième vice-prési-Jacques Paradis, secré-

## La Fédération des services dénonce "ségrégation" dans les hôpitaux

Le 15ème Congrès annuel de la Fédération Nationale Catholique des Services (C.S.N.) réuni à Baie St-Paul, vendredi et samedi, 16 et 17 juin, a vigoureusement dénoncé les initiatives de ségrégation entre groupes de salariés qui se multiplient à l'intérieur de plusieurs institutions hospitalières de la province.

que tous les salariés qui se dé- de la province de Québec sont vouent au bien-être et au soin des organisations fondées, domi-des malades et des hospitalisés nées et organisées par des repréfont partie d'une même commu- les hospitalières.

assiste à l'intérieur de nos institutions hospitalières à de multiples tentatives patronales visant diviser en groupes séparés et listincts les salariés qui sont à l'emploi de ces institutions.

Les gardes auxiliaires et les gardes-bébés groupées dans les syndicats affiliés à la Confédération des Syndicats nationaux sont les plus exposées à ses assauts d'organisation et de division d'inspiration patronale.

En effet, plusieurs associations professionnelles ou semi-professionnelles d'employés d'hôpitaux ont été fondées et organisées ré-cemment, sous l'instigation de représentants patronaux membres, notamment, du Comité des hôpi-

La Fédération des Services (CSN) est en mesure d'affirmer d'affaires du Syndicat des Serviliaires de la province de Québec réélu secrétaire de la Fédération.

Les congressistes considèrent et l'Association des gardes-bébés poste qu'il occupe depuis 1946,

En conséquence, le Congrès de Or, depuis quelque temps, on la Fédération des services, assiste à l'intérieur de nos instivernement et particulièrement auprès de la Commission de relations ouvrières pour que les associations ci-dessus nommées ne soient pas certifiées ou reconnues pour représenter les em-ployées d'hôpitaux, parce que ce sont des associations d'allégeance patronale

#### Les élections

sident du Syndicat des mécaniciens de machines fixes, de Québec, a été élu pour un quinzième-terme président de la Fédération nationale catholique des servi-ces (CSN) à l'issue du congrès tenu à Baie St-Paul, en fin de se-

M. Wilfrid Brousseau, agent

ration, qui groupe les employés féminins et masculins au service des hôpitaux et des institutions

Les autres officiers élus sont mi, 1er vice-président; Ernest Auclair, de Montréal, 2e vice-président; Roger Lasalle, Hull, 3e vi-ce-président; Mlle Marie-Jeanne Lacroix, de Sherbrooke, 4e vice-présidente. M. Réal Dessureault, des Trois-Rivières, a été trésorier. L'aumônier de la Fédération est le chanoine Henri Pi-

Monsieur Adélard Couture, pré-ident du Syndicat des mécani-gelo Forte, assurent les négociations des conventions collectives des syndicats affiliés à la Fédération sur un territoire qui s'étend de la vallée de l'Outaouais à la péninsule de sur la rive sud, incluant la ré-gion des Cantons de l'Est; et l'île Montréal, les régions de Québec. Mauricie. Saguenay-Lac-Stsivement

M. Marcel Pepin, secrétaire gé- L'employé d'nôpital est un ser-, dans d'autres secteurs.

néral de la CSN au cours d'une allocution, a souligné aux congressistes que les changements survenus dans la province Québec, depuis le 1er janvier touchent de très près les emde l'assurance-hospitalisation dans son ensemble, il ne faudrait pas que l'adoption de cette loi sociale vous cause des préjudices. C'est pourquoi votre Fédération,

me la Confédération des syn-

dicats nationaux, doit avoir l'oeil

ouvert pour que rien ne vienne

entraver l'expansion de vos syndi-

Cette situation de serviteurs publics, conclut M. Pepin, ne doit conditions de travail et des salaires, de même que des heures le travail qui sont inacceptable

Voici les principales recommandations du mémoire : devraient constituer des années décisives dans le domaine de l'orientation et suivre un programme commun. les options d'oeuvre.

d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

tiel et le plus élaboré encore présenté au comité.

La FTQ et la CSN déplorent

que le gouvernement n'ait pas

voulu prolonger la scolarité au-

delà de l'âge de 15 ans. Nous

sommes d'avis qu'un jeune de 15 ans ne peut pas faire con-

venablement son entrée sur le marché du travail sans-prépa-

employeurs ont tendance à re-

velle chez les jeunes avant com-

A notre avis, personne ne de-vrait être admis sur le marché

du travail avant d'avoir com

plété sa 9e année ou de four-

nir, avant l'âge de 16 ans, la

preuve de ses aptitudes profes-sionnelles acquises dans un cen-

tre, une école ou un institut de formation professionnelle.

L'un des problèmes causés

par l'automation est celui de trouver de nouvelles occupa-

ions aux travailleurs déplacés

de les réadapter et de leur fournir les moyens de vivre pendant cette réadaptation. Nous proposons l'établissement

d'une caisse de reclassement établie sur le principe de la

cidents de travail. Les travail-

leurs déplacés pourraient ainsi recevoir pendant leur période d'attente et de reclassement,

de vivre et de faire vivre leur

PROFESSIONNELLE

absolu la gratuité de l'ensei

gnement à tous ses niveaux, à

plus forte raison dans les institutions de formation profes-

sionnelle relevant directement

de l'Etat- Nous somme d'avis

que les frais de scolarité et le

à la charge de l'Etat

SCOLAIRE

4 - LA COORDINATION

coût des manuels devraient être

Les 8e et 9e années scolaires

Nous posons comme principe

3 — LA GRATUITE DE LA FORMATION

2 - LE CLASSEMENT DES

TRAVAILLEURS

plété leur 11e année.

Ceux qui poursuivent leurs diverses options: l'option techl'option sciences-mathématiques, l'option commerciale, etc.

Pour ceux qui opteront pour les études techniques, les 10e et 11e années scolaires seront des années préparatoires aux

Ceux qui, après le 9e année, abandonnent leurs études se sont des candidats tout désignés pour les centres d'apprentissage ou les écoles de m tiers où ils recevront d'une fa con pratique les rudiments d'un métier ou une spécialisation se-lon leurs aptitudes tout en con-tinuant leur formation açadémique centrée sur les exigen-ces de leur profession.

Quant à ceux qui abandonnent leurs études en 7e et 60ront des candidats tout désignés qui pourront les conduire, au niveau de l'école de métier, si

#### 5 - L'ORIENTATION

Nous recommandons de généraliser l'orientation à travers toute la province et nous somdevrait relever que d'une auindépendante. Toutes les comque toutes les institutions de formation devraient faire bénéficier leurs élèves de spécialistes en orientation.

L'orientation devrait se faire d'une façon continue, mais surtout durant les années d'orientation en 8e et 9e années. Les orienteurs devraient connaître les milieux du travail, les exi-

viteur public. En considération

des services indispensables que vous rendez à tout instant, il ne

vous est pas permis de faire la

grève. En compensation, les sen-

tences abitrales sont exécutoires,

d'où la responsabilité des arbi-

tres qui ont à tenir compte que

dé aux autres catégories de tra-

la grève pour obtenir justice.

gences des métiers et des prolection et de formation profesfessions et les besoins qualitasionnelle et que ce droit doit s'étendre jusqu'à l'élaboration des programmes et la direction tifs et quantitatifs de la main-Des orienteurs devraient égaprofessionnelle.

lement fournir leurs services gratuitement aux adultes qui 8 — CONSEIL SUPERIEUR DE LA FORMATION sont forcés de se réadapter. PROFESSIONNELLE

### PROFESSEURS

personnel enseignant suffisam-

ment abondant. Les professeurs

devraient, avant d'être admis à

l'enseignement passer deux ou

rois années dans l'industrie et

nir des congés avec solde pour

Dès que les corps intermé-

diaires ont le devoir de se pré-

occuper de la formation de

leurs membres, ils doivent

avoir un droit de regard sur la

formation professionnelle de

leurs membres futurs. Il est

donc désirable et parfaitement

légitime que les corps inter-

médiaires, composés de repré-

sentants de l'industrie et des

travailleurs exercent ce droit

en matière d'orientation de sé-

devraient même pouvoir obte-

7 - LES DROITS DE LA

PROFESSION

L'expérience ayant démontré que la dualité de direction en-L'expérience démontre qu'une tre l'enseignement spécialisé bonne partie des professeurs n'ont jamais travaillé dans l'inles commissions d'apprentis sage ne donne pas les résultats attendus et comme il est dédustrie et qu'en conséquence ils peuvent difficilement prépamontré, d'autre part, que les rer des jeunes à occuper conprofessions organisées et le venablement des postes dans l'industrie. D'autre part, nous monde industriel ont non seule ment le droit mais le devoir sommes d'avis que leur niveau académique laisse souvent fort dans la formation profession-nelle et technique, l'élaboration désirer, ce qu'il est assez facile de constater à la lecture des programmes et la politi-que générale des institutions de tés par le personnel enseignant. Les professeurs doivent donc formation professionnelle se-ront confiées à des groupes paêtre mieux préparés et en con-séquence, la création d'une ritaires d'employeurs et d'emécole normale pour les professeurs de l'enseignement spécia-En conséquence, le mouvelisé est d'une extrême urgence tant pour mettre l'accent sur la qualité que pour former

ment ouvrier réclame la re-constitution du Conseil supé-rieur de la formation professionnelle et technique. Ce Conreprésentera l'enseigne ment spécialisé au sein du Con-seil de l'Instruction publique, travaillera à l'élaboration des programmes et verra à leur mes de l'enseignement primainérale, la direction des écoles relèvera de ce Conseil ou des sous-comités professionnels ou des sous-comités interprofes sionnels régionaux qui seront créés et qui agiront comme conseillers du Conseil supérieur de la formation professionnelle

Ce Conseil aura aussi la main haute sur les programmes des institutions privées qui dispensent également certaine forme de formation technique et pro-

et technique.

### Il faut faire enquête sur les compagnies de finance

cuir et de la chaussure (CSN) adopté à son dernier congrès, une résolution demandant une enquête sérieuse sur les compagnies de finance qui prêtent de l'argent à des taux d'intérêt fa-

Le congrès s'est tenu à Sherbrooke le 30 juin et les 1er et 2 juillet. C'était le 30e congrès de cetté Fédération.

s'agit de M. Adalbert April, de Québec, réélu président pour un mand et M. André Gagnon, élus respectivement 1er, 2e et 3e vice-présidents; M. Philias Perron, secrétaire, et M. Hector Bour-

Le prochain congrès aura lieu

AU CONGRES DE LA METALLURGIE

## Un grand progrès dans la politique maritime, mais il faudrait davantage

(Le confrère Payne)

Enfin le gouvernement a fait un pas important dans la bonne ritime canadienne, grâce à une campagne vigoureuse et ten e menée par la Fédération de la métallurgie, la CSN et d'autres groupes de travailleurs des chantiers maritimes de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique, affi-

C'est ce que déclarait le con-frère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois du-rant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaî Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

"Cette Politique d'octrois peut laisser songeurs ceux qui s'y opposent en principe, mais nous devons reconnaître que nous depuis plusieurs années pour les charbonnages des provinces ma-ritimes et le blé de l'Ouest. Nous

pas encore satisfaisante.

fiée alors qu'il s'agit de l'indus-trie de chantiers maritimes qui M. Payne croit néanmoins que me constitue une grande victoi-re pour la CSN et les travailreprésente un marché considéra ble pour la main-d'oeuvre et qu'il leurs des chantiers maritimes en s'agit de plus d'accorder la pric ce qu'elle procurera une plus rité aux navires canadiens le grande stabilité d'emploi, des gains accrus dans les convenlong de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grantions collectives de travail et un de partie avec des fonds canasujet de fierté pour les Cana-

"Bien qu'avantageuse, dit le sé entendre jusqu'à quel point confrère Payne, la nouvelle po-litique maritime du Canada n'est I envisageait la renaissance d'une flotte marchande de haute mer. Cela nécessiterait beaucoup plus qu'une aide financière. gouvernements devront élaborer

"Nos demandes à l'effet d'obrendre justice aux travailleurs de notre industrie." tenir une représentation à la "Il serait important de savoir ne, d'assujettir notre industrie si les octrois gouvernementaux pour la construction de navires ainsi que l'abolition du système seront faits sous forme de versecore été satisfaites. ments directs ou sous forme d'al-

Nous réclamons également que le gouvernement provincia étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et



LE CONFRERE PAYNE

Canadiens et leur réservant le cabotage des Grands Lacs et du

Le confrère Payne a résumé ainsi la politique énoncée le 12

a) La construction navale au Canada sera subventionnée à 40 p. 100 au cours des trois pro-chaines années. Les subsides 35 p. 100 à dater du 1er avril

b) Les subsides à la construction des petits bateaux de pêche en bois seront accrus, tandis que la construction des chalutiers en ier sera subventionnée à 50 p.

) La région des Grands Lacs t du St-Laurent sera exclue de la Convention de la marine mar-chande du Commonwealth britannique, ratifiée le 10 décembre

"On prétendait que cette polidonner au Canada une flotte de navires de haute mer. Cepenmetteur qu'il le semblait tout d'abord." METALLURGIE

## Vote de blâme contre le dernier budget fédéral

Le dernier congrès de la métallurgie, tenu à Hauterive les 22 23 et 24 juin, a adopté une motion de blâme à l'endroit du gouver nement fédéral pour son récent budget. Le congrès a aussi entendu les rapports des officiers et a adopté un grand nombre de résolutions. Voici la résolution adoptée au sujet du budget fédéral:

'Considérant que le récent budget du gouvernement fédéral demeure dans les cadres des idgets traditionnels;

Considérant que la position gouvernementale particulière-ment en matière de chômage nanifeste son manque de politique économique:

Considérant que ce refus de la part du gouvernement cana-dien est préjudiciable aux tra-

Considérant que la reprise conomique qui s'impose com-nanderait une action radicale de la part de l'Etat:

Il est proposé que le Congrès proteste contre la teneur du bud-

get fédéral et demande à nos maine sa pleine responsabilite liers de l'entreprise libre mais pital humain et visera, dans cet

Le Congrès a reçu, pendant ses assises, la visite des confrè-

pin, le chanoine Henri Pichette de M. le curé Gendron représentant l'évêque de Hauterive et de M. le maire Martel. Ces personnes ont adressé la parole aux congressistes.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'Exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon

Président: Adrien Plourde: ler vice-président (branche chan-tiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-pré sident (branche aluminium). Lucien Boucher; secrétaire: Ray mond Parent; trésorier: Jacques

> On trouvera en page 6 d'autres nouvelles sur les congrès des Fédérations de la

CSN

#### C'EST IMPORTANT POUR VOTRE SYNDICAT ET POUR VOUS!

## Étudiez bien les derniers amendements à la loi des relations ouvrières du Québec

Pour permettre à tous les militants et syndiqués de la CSN de saisir clairement la portée pratique des derniers amendements à la Loi des relations ouvrières, le secrétariat de la CSN a préparé un résumé de ces amendements apportés par l'adoption du bill 78, le 25 mai dernier.

Tous ceux qui s'occupent de négociations feraient bien de l'étudier. De plus, on suggère que tous ceux qui, à l'usage, pourront constater la valeur de la loi, notent leur expérience et ne manquent pas d'en faire part au service technique de la CSN.

On sait que les syndicats se sont déjà élevés contre deux des amendements: celui qui in-terdit toute grève pendant la durée d'une convention collecti-ve et celui qui interdit la grève aux syndicats non certifiés par la Commission des relations ou-

Dans le premier cas, la liber-té pour les parties d'insérer dans la convention, une clause interdisant la grève pendant sa durée ou la liberté de ne pas insérer une telle clause devrait être entière. Maintenant, cette interdiction est devenue loi gé-nérale et elle satisfait d'un coup tous les employeurs qui ont ten-té en vain de faire accepter une clause de non-grève dans leur entreprise.

Quant à l'interdiction de la grève aux syndicats non certi-fiés, c'est donner à la certification une vertu qu'elle n'a pas: celle-ci de faire exister un syndicat de bonne foi, avec tous ses droits y compris le droit de grève. La CRO par son certificat, constate officiellement qu'un syndicat existe, mais l'existence de celui-ci est liée à autre chose: la volonté d'un groupe de revailleurs de s'unir pour la travailleurs de s'unir pour la défense de leurs intérêts.

Il existe des syndicats recon-nus de fait par leurs employeurs qui négocient depuis des années dans la province et qui ont fait des grèves sans que l'ordre so-cial n'en soit ébranlé, au con-

Voici donc le résumé des derniers amendements apportés à la Loi des relations ouvrières:

La procédure légale que l'on était habitué de suivre pour la négociation d'une convention collective a été modifiée de la façon suivante:

1-Avis de modification d'une convention collective.

a). Dans le cas d'un contrat comportant une clause de renouvellement automatique, rien n'est changé. L'article 15 de la loi continue à s'appliquer et l'avis doit être envoyé à l'employeur entre le 60e et le 30e jour avant l'expiration de la convention. convention.

b) Dans le cas d'un contrat ne comportant pas de clause de re-nouvellement automatique, l'avis peut être envoyé à l'employeur n'importe quand entre le 60e et le dernier jour avant l'expira-tion, selon le mode prévu à l'ar-ticle 11 de la loi.

2-Demande d'un conciliateur.

La demande d'un conciliateur faite de la même façon qu'aupa-ravant doit maintenant être adressée directement au minis-tre du Travail, et non pas à la Commission des relations ouvrières.

3.—Durée de la conciliation.

Le conciliateur doit encore faire rapport au ministre dans les quatorze jours de la réception de ses instructions. Les par-ties peuvent toutefois, mainte-nant, convenir par écrit d'un dé-lai plus long que le conciliateur devra respecter.

4-Arbitrage: durée et rapport.

a) Le conseil d'arbitrage doit maintenant faire rapport dans les 45 jours qui suivent la date du rapport du conciliateur (et non pas trois mois, comme au-paravant).

b) Le rapport du conseil d'arbitrage ne devra plus comporter de recommandation, mais simplement déclarer s'il y a eu en-tente ou désaccord.

5-Légalité de la grève.

La grève devient maintenant légale dans l'un ou l'autre des deux cas suivants, selon que l'un ou l'autre des deux délais est le plus court:

a) 14 jours après la réception par le ministre d'un rapport du conseil d'arbitrage:

b) ou 75 jours, ou, s'il s'agit d'une première convention, 90 jours, après la réception par le ministre, de la demande d'un conciliateur.

6-Grève pendant la durée de la convention

Toute grève devient maintenant interdite en toute circons-tance pendant la durée d'une convention collective.

7-Arbitrage des griefs.

a) Tout grief peut être réglé de la façon prévue dans la con-vention collective, dans la me-sure où celle-ci le prévoit.

b) Si la convention collective n'y pourvoit pas, seuls les griefs résultant de l'interprétation ou de l'application d'une conven-tion collective peuvent être soumis à l'arbitrage en la manière prévue par la Loi des différends ouvriers de Québec.

8-Décisions de la Commission des relations ouvrières.

A l'avenir, les décisions de la Commission des relations ou-vrières seront modifiées, com-muniquées aux parties et gar-dées dans un greffe accessible au public.

9-Changement de nom et vente d'une entreprise.

En cas de changement de nom ou de direction, ou de ven-te d'une entreprise ou de concession en tout ou en partie à des contracteurs ou sous-contracteurs, la loi spécifie maintenant que le certificat de reconnaissance syndicale et la con-vention collective restent valides et lient le nouvel acquéreur ou la nouvelle compagnie ou le

10-Entrée en vigueur de la loi. La loi entre en vigueur immédiatement, sauf que—

a) Les nouvelles dispositions pour l'arbitrage des griefs ne s'appliquent pas aux conventions collectives actuellement en vi-

b) Les articles relatifs aux procédures de conciliation et d'arbitrage ainsi qu'au droit de grève n'entreront en vigueur que le 1er août 1961.

Toutes les autres procédures légales non mentionnées ici restent les mêmes qu'auparavant,

## Un défi: le travailleur âgé dans une économie mécanisée

Le progrès pose ses propres problèmes. Actuellement de nombreuses personnes s'intéressent, en Grande-Bretagne, à un problème humain qui trouve son origine dans les progrès faits depuis le début du siècle.

On pouvait s'attendre à ce qu'un bébé né dans les dix premières années de ce siècle vive environ 50 ans. Mais au cours de ces cinquante années, la marde ces cinquante années, la marche générale du progrès — tant en ce qui concerne la médecine et les services que l'amélioration des conditions économiques et sociales — a permis de prévoir une existence plus longue: on peut dire qu'un enfant né aujourd'hui en Grande-Bretagne peut vivre environ 70 ans. C'est cette extension progressive de la longévité, aussi bien que le déclin du nombre de naissances, — qui, lui, semble directement requi, lui, semble directement re-lié aux standards de vie plus élevés qui pase des problèélevés, — qui pose des problè-mes nouveaux au Gouvernement, aux employeurs, aux syndicats, aux sociologues.

LES SYNDICATS S'INQUIETENT

Les données générales du pro-Les données generales du pro-blème peuvent se lire facilement dans quelques statistiques. En 1911, environ 7 p. 100 de la po-pulation britannique était clas-sée comme "âgée" (soit des fem-mes de 60 ans et plus, et des hommes de 65 ans et plus, âges auxquels les pensions de l'Etat deviennent payables en Grande deviennent payables en Grande-Bretagne). En 1951, la propor-Bretagne). En 1951, la propor-tion de la population classée sous cette rubrique "âgée" a

#### 80 DELEGUES **AU CONGRES** DU VETEMENT

Quatre-vingt délégués repré-sentant 5,000 membres, ont as-sisté au 25e congrès de la Fédé-ration du vêtement (CNS), à Victoriaville, les 15, 16 et 17

Au terme du congrès, les délégués ont réélu les confrères Jean-Noël Godin à la présidence. Les autres officiers élus sont Mlle Irma Gagnon, lère vice-présidente; M. Gérard Bélanger, 2e vice-président; M. Gérard

2e vice-président; M. Gérard Beaudoin, 3e vice-président; M. Jean-Marc Bergeron, 4e vice-président; Mme Estelle Trudeau, réélue trésorière, et M. Lucien Laforest, secrétaire. L'aumônier l'abbé J. Antonio Parenteau.

Les délibérations se sont tenues dans les salles du Conseil central de Victoriaville. Tous les centres du vêtement étaient représentés. Le congrès fut aussi marqué d'une soirée sociale et d'une réception civique à l'hôtel de ville. l'hôtel de ville. Le prochain congrès aura lieu

à St-Hyacinthe, en 1963.

doublé, soit 14 p. 100. En chif-fres ronds, le nombre des person-nes âgées est passé de 2.75 mil-lions en 1911 à plus de 6.5 millions en 1951.

Cette tendance, bien qu'elle soit en régression, se poursuivra pendant plusieurs années. D'après l'estimation d'un comité gouvernemental, qui remonte à quelques années, il y aura 9.5 millions de personnes âgées en Grande-Bretagne en 1979, ce qui constituera 18 p. 100 de la population.

Barbiers et coiffeurs

### **Denis Leblanc** succède au confrère Hébert

M. Denis Leblanc, de Sorel, a été élu président de la Fédéra-tion des barbiers et coiffeurs de la province de Québec, au terme du 27e congrès annuel de cet organisme, à l'hôtel St-Louis, de Hull. Il succède au confrère Lionel Hébert.

Les autres officiers élus pour l'année 1961-1962, sont M. Joseph-J. Bourgoin, de Hull, 1er vice-président; Mlle Ena Tremblay, d'Arvida, 2e vice-présidente; M. Patrice Roy, de Drummondville, secrétaire, et M. Guy McKibbin, de Québec, trésorier.

Résolutions Les congressistes ont adopté plusieurs résolutions d'ordre professionnel. L'une de ces ré-solutions autorise la Fédération à entreprendre des démarches, après consultation avec la Confédération des Syndicats natio-naux, auprès de la Fédération patronale des barbiers et coiffeurs de la province de Québec. On veut une plus grande coopération professionnelle entre les deux organismes qui tiendront l'an prochain, un congrès conjoint. On veut aussi donner plus d'importance au "Conseil professionnel des barbiers seil professionnel des barbiers et coiffeurs de la province de la province de Québec" qui groupe des représentants des deux Fédérations.

Les congressistes ont décidé de faire appel davantage aux services de la Confédération des Syndicats na Jonaux pour le rè-glement de leurs problèmes.

La Fédération continuera son étude sur les possibilités de créer une corporation fermée pour les barbiers et coiffeurs de la province de Québec.

Ces chiffres renferment une multitude de problèmes con-nexes: économiques, sociaux, sanitaires et administratifs. Cer-tains de ces problèmes — com-me les effets de l'âge sur la ca-pacité du travailleur à remplir pache du travalleur à remplir ses fonctions, et la perte d'ex-périence et d'habileté qui se pro-duit quand un travailleur prend sa retraite — sont d'intérêt di-rect et évident pour ceux qui s'occupent d'établir une politique industrielle industrielle.

industrielle.

D'autres problèmes — comme l'effet de la retraite sur le bonheur des individus — préoccupent ceux qui s'intéressent au développement d'attitudes sociales. Ainsi, de diverses façons, les syndicats sont profondément intéressés à la situation qui dérive de la modification proportionnelle de la population en Grande-Bretagne.

UNE PHASE NORMALE

UNE PHASE NORMALE DE LA VIE

Cet intérêt s'est manifesté par la large diffusion, dans les jour-naux syndicaux, du rapport in-titulé "Vieillir dans un monde mécanisé". Ce rapport — prépa-ré par M. F. Le Gros Clark, qui (Suite à la page 7)

Les déductions d'impôt

### Au lieu des recus de charité, un 10% automatique

Les congrès de nos Fédéra-Les congrès de nos Fédérations sont riches en résolutions de toutes sortes. Il est évidemment impossible au TRAVAIL de faire écho à toutes. Mais parmi celles dont nous avons eu connaissance, deux portaient sur le même sujet: les déductions d'impôt pour dons de charité.

Les Fédérations des services et du cuir et de la chaussure ont réclamé dans des résolutions

réclamé dans des résolutions pas exactement identiques, mais pas exactement identiques, mais adoptées dans le même esprit, que les travailleurs puissent déduire automatiquement 10 p. 100 de leur revenu pour fins de charité sans qu'il soit nécessaire d'obtenir à droite et à gauche, des reçus de charité. La déduction totale serait limitée à \$500

\$500.

Ainsi, les agents de l'impôt laisseraient la paix à nos curés et on n'aurait pas à se creuser la tête à Ottawa pour comprendre que dans le Québec, on ne demande pas un reçu chaque fois que l'on fait l'aumône.

## Growing Pressure For Equal Pay For Women

There are signs that the working women of Britain — or, at any rate, the trade union women — are getting more insistent

on a settlement of their long-standing claims for equal pay.

From the beginning of 1961
there has been one reminder after another of the big gap
there is between those who have and have not achieved what the International Labour Organisation calls equal remuneration for men and women workers for work of equal value. An each of these reminders has been the signal for a vigorous re-statement

of the case.

The year began with women the year began with women civil servants receiving for the first time pay packets as large as those handed to their male colleagues. They have reached this stage on the instalment plan, under an agreement in which they were to attain equality in six years. In the first week of this year women in local government service, too, reached their goal of equal pay. So did the women non-manual workers in the health service and in the nationalised industries — coal, gas and electricity.

The women teachers' turn came on April 1, while the women in the clerical, technical and administrative grades on the railways, and in London's passenger transport, are already on the way to pay equality and will finally achieve it in December 1961. Women porters and ticket collectors on British Railways and the Underground and the conductors on London buses achieved it se-

veral years ago. Publicly-Owned Industries All in all, this year about 500,000 women have been added to the list of those whose pay packets are no different from men's in the same occupation. Notably, however, the gains have been almost exclusively made where three factors are operating together — the women are employed in the public services or the publicly-owned industries; they are non-manual employees; and they are well organised in

trade unions.

Though the "rate for the job", some prefer to call it, has applied for some time in some in-dustrial occupations where men and women are doing the same jobs (for instance, in textiles jobs (for instance, in textiles and hosiery), the gap in most privately-owned industries between the earnings of men and women who are manual workers may have shrunk in the past six years — but only a tiny fraction. The Ministry of Labour's figures for the manufacturing industries have shown that, on average, a woman earns less than half as much in a week as a man does. It is true that women tend to work fewer hours than men, but, even when calculated on an hourly basis, the earnings of the women in these industries have fallen short of men's earnings by a good 40 per cent or more.

These, however, are general-ities. At the end of April, for the first time since 1938, the Minis-try issued detailed figures showing first for the industries as a whole, and then for each industry separately, how many men and women are in each earnings category. This is going to be poweful ammunition for the vigorous contenders for equal pay. More than three-quarters of the women are seen as earning less than £9 a week. Fewer than four per cent of the men are in this earning group. Facts like these are going to be quoted again and again in the coming months to employers and to those women workers — still in the majority in a good many industries — who have not yet joined their union.

Meanwhile some not insignifi-cant moves have been made. The Trades Union Congress seeking from its unions all the information it can collect on the way the old campaign has been going recently — what progress unions have made along the road to pay and what obstacles they are still encountering. And a conference of women trade unionists with equal pay as one of the main items on the agenda has been convened by the T.U.C. women's advisory committee.

It is true that this is only a

discussion meeting and no decisions on policy or tactics will be taken, but at it, comparisons will be made with what has been achieved or is on the way to being achieved in other countries. A conference earlier this year of representatives of unions enrolling women members took careful note of the intention of the Common Market countries to adhere to a common date for the introduction of the principle of equal pay, and then went on to offer its support to unions striving to realise the rate for the job in

realise the rate for the job in negotiations in Britain.

Earlier still, at the women's conference of Britain's second largest union, that of the engineers, the union's president spoke of women members who are employed at rates often lower than those paid to men who sweep the workshop floors. He thought the time was ap-He thought the time was approaching when public opinion would recognise that these women had been patient long enough. Certainly the women delegates he was addressing knew clearly what they want — a mini-mum rate at least as high as that of male labourers, with extra pay for skill and experience, and equal pay for the jobs in which they are equal to men.

## Montreal General Hospital Employees Sign First Contract

After several months of direct negotiations which were followed by conciliation and arbitration some 800 employees of the Montreal Hospital have signed a collective labor agreement with their employers. The new contract affords the workers in this hospital many advantages and substantial salary increases.

The newly finalized labor agreement covers employees in the The newly finalized labor agreement covers employees in the following departments: porters, orderlies, housekeeping, laundry, central supply helpers, ward helpers, kitchen helpers, cafeteria, dietary aides, diatery helpers, elevators, carpenters, painters, electricians, plumbers, mechanics, maintenance helpers, stores helpers, pharmacy helpers, laboratory helpers. The employees have also been awarded eight statutory paid holidays, New Years Day, Good Friday, Victoria Day, St. John the Baptist Day, Confederation Day, Labor Day, Thanksgiving Day, and Christmas Day.

Employees shall become entitled to a vacation with pay on the first of May of any one year in accordance with their length of service on that date as follows: (a) after 20 consecutive years of service, four weeks continuous vacation, (b) from eight to twenty years of service three weeks vacation, (c) from one to eight consecutive years of service, two weeks paid vacation, (d) less than one year of service one half day for each completed calendar month of service as of the first of May.

Some of the new wage increases are as follows: General Helpers, Some of the new wage increases are as follows: General Helpers, initial wage \$50.00 a week, after one year, \$55.00, Housekeeping helper after one year \$42.00, Orderly general initial wage \$48.00 weekly, after six months \$50.00, after one year \$55.00 after two years \$60.00, Central sterile supply attendant (female) initial wage \$41.00 a week, after one year \$46.00, Central sterile supply attendant (male) initial wage \$45.00 weekly after one year \$50.00.

The weekly work hours run from 32 and one half to 44 hours a week according to the worker's classification. If a grievance cannot be settled between the employee and management it may be placed before a board of arbitrators. A board of arbitration shall consist of two persons, one to be appointed by the hospital and one by

The union has also secured the check-off system and a clause covering union security. Employees shall be furnished uniforms at the employer's expense. Employee representative of the union may wear the union button indicating their capacity as employee-union, representative.

Seniority rights have also been won for the organized workers When laying off employees because of work shortage the hospital shall consider employees according to their seniority, the employee having the least seniority being the first to be laid off. Where the seniority of two or more employees is equal preference shall be given to the employees deem to have the greater ability, of which the hospital shall be the primary judge.

A pension plan for the organized workers shall be studied by an advisory committee, one of whom shall be a union member.

The Montreal General Hospital Employees' Union is an affiliate of the Montreal Hospital Employees' Syndicate Inc. Confederation of National Trade Unions (CNTU).

## Canadian Drug Prices Are Highest In The World

Canada's drug prices, the highest in the World, are inflated by excessive advertising, useless research and lack of competition, according to a Federal Govern-ment report released by the Combines Branch of the Department of Justice.

A product of three years study, the report lists these factors as being responsible for high drug prices in Canada: (1) Monopoly control by manufacturers over many valuable drugs through exclusive patents rights. Drug manufacturers over the control of the control clusive patents rights. Drug manufacturers recorded a ten point five per cent profit one of the highest in Canada in 1958, the report states. (2) Costly and largely unneccessary advertising, promotional and research activities. Advertising costs were 25 per cent of the sales incomes, according to a survey of drug firms. (3) No competition among retail drug stores. Usual agreed mark up is close to 40 per cent. (4) A Federal sales tax of 11

The sales tax merely pushes Canadian prices among already inflated prices, the report says. This has the effect of making Canadian prices higher than United States prices, and gives Canada a distinction of having the highest drug prices in the

In the case of new patentcontrolled drugs, prices are high because a large mark up over the cost of producing the drug is taken by the manufacturer.

The report also hits hard at retail drug practices. Manufacturers', wholesalers and pharmacists' associations circulate lists suggesting prices to the retailer. Druggists almost invariably adhere to these lists and com plain' to their associations about any druggist who doesn't.

It may be noted in passing, that pharmacists are urged to use a code to mark the prices which they have charged on a prescription so that, if it is refilled by another pharmacist, the same price can be charged, the report states.

The usual mark up, the Combines Branch says, is 40 per cent of the selling price. On top of this is added a 75-cent "prescription" fee for each prescription costing less than \$15.00. The cost of advertising and promo-

tion is one of the major expenses of doing business and is, of course, reflected in the prices charged for the product.

The large expenditure on adertising and promotion by the big prescription drug forms is admittedly one of the reasons why the products of such forms are frequently higher priced than those of smaller firms.

Mark ups by manufacturers often far exceed production and research costs, the report says. The "high pressure" promotion promotion to a multiplicity of substantially similar products which have "no medical justification to be marketed and sold, and the widespread use of complicated and potientially dangerous drugs for trivial illness is being en-

Genuine research is of great benefit to the public. "The practice which is criticized is that of producing combinations which are only slightly different from the basic drug or from other combinations already on the market and promoting these new combinations almost invariably under trade names as new and important developments."

## Un défi: le travailleur âgé...

(suite de la page 6)

s'est spécialisé dans la recherche et connaît bien les problèmes des travailleurs âgés, et publié par la Fondation Nuffield —, analyse quelques tendances techniques, économiques et structurelles et leurs effets sur les travailleurs manuels âgés.

Le ton du rapport est précisé par M. L. Farrer-Brown, directeur de la Fondation Nuffield, dans une préface où il se demande si ceux qui ont décrit ce problème ont montré assez de compréhension quant aux conditions de travail dans lesquelles les travailleurs vieillissent. Il "Il semble qu'ils prennent parfois pour acquis que le monde des employeurs et des syndi-cats, des délégués d'atelier et des contremaîtres, est resté statique; alors qu'il diffère profondément du monde industriel d'il y a un demi-siècle." Et, pour souligner les changements interve-nus, le directeur insiste: "Il est temps que nous cessions de penser à la vieillesse comme à un thème qui doit être évité ou traité avec compassion; parce que

c'est devenu une phase normale

de la vie d'un homme".

LE TRAVAIL A L'ERE DE LA MACHINE

Le rapport lui-même étudie une seule question: "Comment la révolution contemporaine dans les méthodes de production affectera-t-elle les possibilités d'emploi de l'homme âgé?" Et le rapport répond que pour quelque temps encore cette révolu-tion diminuera les chances du travailleur âgé de rester au travail après l'âge conventionnel de

Le rapport donne cette opi-nion: "Le problème provient sur-tout de l'incapacité technique et économique de l'industrie mo-derne d'utiliser tout le travail qui est devenu "marginal" simplement pour des raisons d'âge". Et il prétend que les hommes affectés par cet état de fait cons-titueront bientôt "l'un des plus grands problèmes humains d'une société industrielle".

société industrielle".

Les conditions de l'industrie moderne semblent nécessiter la mise à la retraite de la plupart des hommes dès qu'ils commencent à vieillir physiquement cumentalement, dit le rapport. A cause de cela, il insiste pour que la révolution technique contemporaine soit accompagnée d'un poraine soit accompagnée changement d'attitude s envers la vieillesse.

PRESIDENT KENNEDY'S PROGRAM TO AID JOBLESS

# Proposed Plan Would Give Bigger And Longer Benefits To Jobless

If President Kennedy has his way, weekly benefits for jobless workers will go higher and will last longer - Employers will pay more in payroll taxes -Present system of unemployment compensation will be overhauled — Its a long range program the President is asking, one that Congress is likely to put off until next year.

Bigger unemployment checks for laid-off workers for longer periods are being proposed by President Kennedy. If Congress approves employers will pay for the increases through higher payroll taxes payroll taxes.

Legislation sent to Congress by the White House on June 13 calls for the broadest revamping of the Unemployment Compen-sation System since the grogram was set up in New Deal days in the United States.

The Kennedy proposal, if enacted, would give the Federal Government much greater control over the unemployment insurance program, now operated by the states. For one thing there would be minimum weekly ben-efits which states would have to meet to avoid subjecting employer to heavy financial penal-

Congress in the past has been unwilling to go along with similar recommendations. Secretary of Labor Arthur Goldberg, who drafted the plan said it repre-sents a new approach to jobless pay. In practical terms here are major features of the Administration Plan:

#### HIGHER TAXES FOR EMPLOY-

Federal and State taxes that finance unemployment insurance are levied only on employers. The President now proposes to boost these taxes.

One change would increase taxes on employers by expand-ing the payroll base for the taxes. Specifically, the Federal tax now is levied on the first three thousand dollars of annual earnings of each insured worker. All but nine states use the same base in assessing state unemployment taxes.

The Kennedy plan would increase this base to \$4,800 for both Federal and State taxes thereby boosting the tax liabili-

ty of employers.
Still another proposed revision would make permanent the tem-porary increase in Federal payroll taxes voted by Congress earlier this year.

This additional taxe amouting to 0.4 per cent was authorized

for 1962-63 to finance a temporary extension of unemployment benefits for laid-off workers who have exhausted their regular state payments usually limited to

With this extra levy, employers will have to pay for two years 0.8 per cent of their base payroll into the Federal Unemployment Issurance Fund.

Under the Kennedy proposal te tax would become perma-

nent.
The State taxes vary considerably from state to state. An employer with a good record of providing steady employment with few layoffs is rewarded with a lower rate. The average tax paid by employers to the State Insurance Fund was 1.09 per cent in 1960. per cent in 1960.

#### SMALL FIRMS AFFECTED.

About 1.7 million employees of smaller forms would be in-sured for the first time under the administration's proposal. Present law excludes employers with less than four workers. These employers pay no Federal unemployment tax, and in most states they are not covered. A few states do insure employees of smaller firms.

President Kennedy wants to President Kennedy wants to cover nearly all employers even those with but one employee. Still excluded would be farm laborers, domestic servants and employees of state and local governments. Together, the excluded groups total about 10,000,000 workers. In addition to employees of small companies the administration plan would also ployees of small companies the administration plan would also cover an estimated 1.3 million employees of such non-profit groups as hospitals, religious, charitable and educational organizations. Agricultural processing workers would be covered too as would such groups as outside salesmen.

#### EXTRA PAYMENTS.

Under the Kennedy plan most workers who exhaust their regular state checks would be entitled to an extra 13 weeks payment. Thus, if a state provided benefits for 26 weeks and the worker failed to find a job he would continue for another 12 would continue for another 13 weeks on a Federal benefit basis. These extra weeks payments would go even in "good times" to workers with past records of steady employment.

As an emergency measure the President could authorize these benefits to other workers during

recessions.

The Kennedy program, if enacted, would mean bigger weekly payments to unemployed as well as benefits of longer duration. duration.

This increase would result from a proposed new rule fixing minimum weekly payments. Generally this minimum would be 50 per cent of the workers' average weekly wage, but until 1966 a worker's weekly payment could not exceed 50 per cent of his state average wage. In 1968 the payment could be up to twothirds of the state average wage.

Nationally, the average wage in 1960 amounted to \$93.00 a week. Thus the Kennedy proposal if it had been in effect then would have provided significantly higher heavily than the average. ly higher benefits than the average \$33.00 a week paid last year to unemployed workers.

#### DEBATE TO COME.

Congress shows no sign of getting to work immediately on the Kennedy proposal. Other le-gislation has priority. Besides, the administration plan is highly controversial.

Employers who oppose the administration measure are said to feel that they must take their stand in Congress, not wait for the states to act.

The reason is that although individual states would not actu-ally be forced to comply with the proposed new Federal Mini-mum payment there would be heavy pressure on them to do so. One form this pressure would so. One form this pressure would take would be higher taxes on employers in states that failed to comply. These higher levles are provided through a complicated formula, as a Labor Department spokesman put it "In order to provide a reasonable incentive for state to comply with the proposed Federal requirements with respect to benquirements with respect to hen-efit amount."

This penalty clause is just one reason for the prospect now shaping up of a major battle to come on the new Kennedy

But the President apparently has decided that unemployment is to be a problem not just in times of recession but in periods of prosperity as well. And he is expected to press Congress for action on his long range remedy in 1962.

#### INDUSTRIALIST SIDES WITH LABOR

## Calls Labor Victim, Not Cause, Of Inflation

causing labor is one of its chief victims. That statement is particularrily noteworthy coming from a large employer of labor.

He is Knud Tholsprup, a Danis industrialist member of Den-

industrialist member of Denmark's Parliament and leader of the Justice Party.

He made it in a recent interview with Harlan Trott a staff correspondent of the Christian Science Monitor.

Wage increases, Tholstrup said are an effect rather than a cause of inflation. Workers must fight

for wage increases in order to compensate for price rises which already have taken place he de-

Who causes inflation and gains most from it? Tholstrup answered "Land speculators". As an example, a piece of land in Denmark which was bought in 1957 for 1,250,000 Kroner and sold last year for 2,500,000 a profit of one hundred per cent

ne hundred per cent.
Such inflated land prices and unearned profits come out of the cost of living Tholstrup pointed out. They have to be paid for

# NEWS

## & VIEWS

### From Canada & Abroad

The Montreal Labor Council has called for abolition of the means test in the case of applicants seeking unemployment assistance. The central labor body believes it "unfair and inhuman" that unemployed workers be asked to sell their effects and spend "almost to their last penny" before being entitled to unemployment aid.

"Unemployment is the responsibility of governments and they should see that men without work are humanly treated" said the

The council claimed many unemployed workers without benefits are unaware of the provisions of the Unemployment Assistance Act because of the dearth of publicity on the subject. The Montreal Labor Council has asked to meet Quebec Welfare Minister Emilien Lafrance to discuss the proposed abolition of the means test.

The M.L.C. also wants the Quebec Government to turn down any requests to abolish rental control without first submitting the matter to a referendum. "Many municipal councils are controlled by landlords who do not care about tenants" commented the Montreal Labor Council.

#### NEW PARTY CONSTITUTION DRAFTED

The proposed constitution for the New Party, based on hundreds The proposed constitution for the New Party, based on hundreds of suggestions offered in response to an appeal, has been made public by the National Committee for the New Party. The document will be the basic working paper for the founding convention scheduled for July 31 in Ottawa, and is subject to amendment from the floor with ultimate approval or rejection by the convention. The proposed constitution provides for a Democratic structure rare in a political organization and unique in Canadian politics. Highlights include:

- (1) Vesting of control party policy in a National Convention every two years, and in the interim in an 82-man National Council, 50 of whose members would be chosen by Provincial Conventions.
  - (2) A large measure of autonomy for provincial parties.
- (3) Provisions for democratic affiliation of trade unions and other organizations, including the right to "contract out" for any member who does not want to contribute to the New Party.
- (4) Election of a national leader, who shall act as leader in Parliament, by convention, also convention election of a President, associate President, Secretary, Treasurer and five vice presidents.
- (5) Setting of dues at 42.50 for individuals and 60 cents a year for affiliated members. The New Party was not given a name in the draft constitution. A committee spokesman said the name would be dealt with separately.

#### SASKATCHEWAN APPLIES PRINCIPLES OF LABOR

Saskatchewan is the only Canadian province where the principles of labor apply fully in union management relations according to Professor Roger Chartier of Laval University speaking in Montreal at the Conference of Learned Societies. Professor Chartier defined four rules that put labor principles into effect: (1) There should be as few restrictions as possible on what constitutes a dispute or a working condition. (2) Government conciliation should be optional. (3) Where compulsory conciliation does exist it should be short and to the point. (4) Conciliation should be an "educative" as well as preventive process, with opportunity for inquiries into new collective bargaining content and techniques, gathering of relevant information, and "dispassionate discussions" among union, management, government and university people. "In Canada" the Professor said "these rules are applied only in Saskatchewan". "Everywhere else the parties are not allowed to enter into an agreement on certain matters". They are compelled to use government conciliation machinery exactly as determined by statute; no alternatives are set forth.

Legislators outside of Saskatchewan, said Professor Chartier have Saskatchewan is the only Canadian province where the principles

Legislators outside of Saskatchewan, said Professor Chartier have been led by fear rather than freedom in the field of industrial conciliation of dispute. "The strike is a fundamental ingredient of the collective bargaining process, without it the union would be put from the start at such a disadvantage that well balanced, genuine collective bargaining could not be possible".

#### BAR STRIKE-BREAKERS, LABOR COUNCIL ASKS

Legislation to curb the employment of strike-breakers is being advocated by the 120, — members of Toronto and district Labor Council.

The Council adopted a proposal advanced by local 91 International Typographical Union calling on the Ontario Government to pass a Citizen's Job Protection Bill. Such a bill would bar the use of strike-breakers in legal strikes.

In the United States a campaign by the I.T.U. and other printing trade unions linked in the committee has resulted in introduction of similar bills in 26 states.

in the prices and rents of the houses built on the land. The inflated land costs cause inflation in general.

Tholstrup said the situation is much worse in the United States and other countries because Denmark has gone further than any other nation in discouraging

land speculation by taxing land

However, he added, Denmark should collect in taxes all the unearned increment from land. Then there would be no private profit from land speculation and a main cause of inflation would be ended.